



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 29/06/2020

L'an deux mille vingt le lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 18 - Délégués Syllabe

Présents :

Madame LUGUET **Maire**

Monsieur LAFUENTE, Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Madame MANDEIX, Monsieur LUNARDI, Madame FAVARD, Monsieur ORDRONNEAU, Madame PLA-RODRIGUEZ **Adjoint**

Monsieur SAINT-BEAT, Madame FRECHET, Monsieur DEL FIORENTINO, Madame FORNASARI, Monsieur BEAUMONT, Madame RELLA, Monsieur JUDIT, Madame FERNANDEZ, Monsieur AVIANO, Madame PERTHUIS, Monsieur PATRY, Monsieur LATASTE, Madame BASSI, Monsieur LAUGA, Madame PIOFFET, Monsieur GAMBART, Madame SADRES, Monsieur ALIBERT, Madame MANSE **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	028
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Madame Lise PLA-RODRIGUEZ**

I - Exposés des motifs

Syllabe est une plateforme d'accueil des personnes dont la non maîtrise du français et des compétences clés constitue un frein à une bonne insertion sociale ou professionnelle.

L'association a pour mission :

1. D'évaluer les compétences linguistiques des personnes,
2. De les orienter vers les formations adaptées,
3. Et suivre leur parcours (bilans intermédiaires et de fin d'étape).

Afin de représenter la commune au sein de cette association, je vous propose de désigner :

- Titulaire : MANDEIX Catherine
- Suppléant : BEAUMONT Stéphane

II - Considérants et références juridiques

VU les statuts de l'association Syllabe,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DÉSIGNER : comme représentants de la commune au conseil d'administration de l'association Syllabe :

- Titulaire : MANDEIX Catherine
- Suppléant : BEAUMONT Stéphane

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SIGNE
Mme Pascale Luguet